

DOSSIER DE PRESSE

SAUVONS NOS RIVIERES

ACTE 1 : À COURT D'EAU



SOMMAIRE

Sauvons nos rivières – Acte 1: À court d'eau

- Pour sauver les rivières, la Fédération Nationale de la Pêche en France lance une campagne de communication **3**
- Un manifeste pour soutenir la campagne **4**
- Qui sommes-nous ? **7**

Pour aller plus loin

- Une pénurie d'eau annoncée **8**
- Trop d'ouvrages entravent les rivières **10**
- Les zones humides toujours plus menacées **11**

Focus sur les actions en région

- Auvergne-Rhône-Alpes **13**
- Bourgogne-Franche-Comté **14**
- Bretagne **15**
- Centre-Val de Loire **16**
- Grand Est **17**
- Hauts-de-France **18**
- Île-de-France **19**
- Normandie **20**
- Nouvelle-Aquitaine **21**
- Occitanie **22**
- Pays de la Loire **23**
- Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse **24**

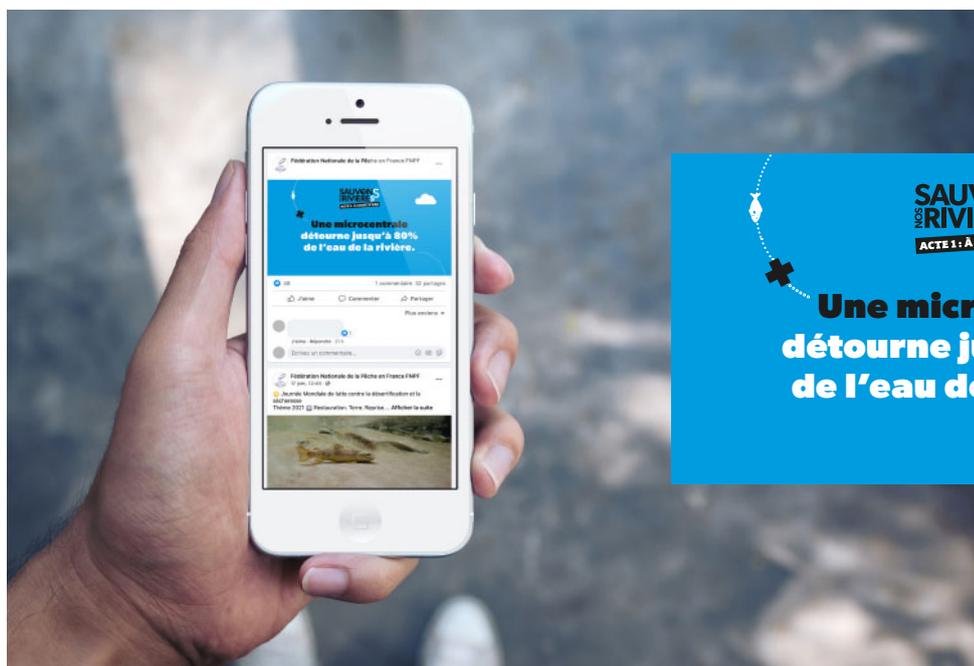
SAUVONS NOS RIVIÈRES ACTE 1 : À COURT D'EAU

Pour sauver les rivières, la Fédération Nationale de la Pêche en France lance une campagne de communication

À l'approche de l'été et des fortes périodes de sécheresse, devenues un phénomène tristement récurrent, la **Fédération Nationale de la Pêche en France** a décidé de lancer une **campagne de communication** intitulée « Sauvons nos rivières - Acte 1 : À court d'eau » pour interpeller les instances institutionnelles, les médias et sensibiliser le grand public autour de ce bien commun essentiel qu'est l'eau.

« Sauvons nos rivières – Acte 1 » a pour objectif **d'alerter sur la pénurie d'eau**, de dresser un constat des causes et des conséquences sur les milieux et populations piscicoles, mais aussi de montrer comment **le réseau FNPF agit sur tout le territoire** pour lutter contre ces problèmes.

La campagne est lancée le 30 juin sur les réseaux sociaux de la Fédération et des structures associatives.



Un manifeste pour soutenir la campagne

Pourrons-nous encore voir des poissons

nager dans nos rivières dans 50 ans ?

Nous, Fédération Nationale de la pêche France (FNPF) et toutes les structures associatives de la pêche de loisir, **tirons la sonnette d'alarme sur les situations hydrologiques des rivières de notre pays.**

Véritables **sentinelles des rivières** immergées au cœur des territoires, les pêcheurs constatent en effet, chaque jour et sur toute la France, le **manque d'eau** dont souffrent les milieux aquatiques. Sources taries, zones humides asséchées, niveau des rivières en baisse, il n'y a plus assez d'eau ou de débit pour que la vie piscicole se maintienne !

D'ici à 2070, en particulier sous l'effet des changements climatiques, le débit des cours d'eau va diminuer drastiquement (de 15 à 40%). Si nous conservons le modèle actuel, le niveau de la Seine, par exemple, baissera sensiblement de l'ordre de 30%.

L'état des milieux aquatiques est d'autant plus préoccupant qu'en France métropolitaine une espèce de poissons sur cinq (19%) est éteinte ou menacée de disparition.

Pour nous, pêcheurs de France, les objectifs de préservation de la biodiversité et de la qualité des écosystèmes, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 demeureront utopiques tant que les rivières, lacs et marais resteront la variable d'ajustement quand l'eau vient à manquer.



Un état de sécheresse permanent en France...

Au 1^{er} septembre 2019, 88 départements étaient concernés par des arrêtés de restriction d'eau, allant des habituelles interdictions de remplissage de piscine ou de lavage de voiture pour les particuliers, d'irrigation certains jours pour les agriculteurs ou de lavage de la voirie pour les communes.

Au 1^{er} septembre 2020, 83 départements rencontraient une situation similaire. Les années se suivent et se ressemblent...

Au 21 juin de cette année, 27 départements connaissaient déjà des arrêtés de restriction d'eau, allant de la vigilance à la situation de crise. Parmi eux, on trouve des départements aussi inattendus que l'Ain, le Rhône, la Loire-Atlantique ...

Autre facteur, l'augmentation des températures moyennes de l'air qui favorise l'évaporation et se traduit aussi par une augmentation de la température de l'eau, préjudiciable aux espèces aquatiques. Des températures de 19-20°C, par exemple, perturbent fortement le métabolisme des truites, elles ne survivent pas au-delà de 25°C.

Trop d'ouvrages entravent les rivières...

Il existe en France plus de 100 000 ouvrages rompant la continuité écologique (soit un ouvrage tous les 5 kilomètres). Ces moulins, barrages et autres seuils modifient profondément le fonctionnement hydrologique des rivières. Ce sont des obstacles infranchissables par la plupart des poissons, mettant notamment en péril la survie des espèces migratrices telles que saumons, aloses, anguilles...

Les zones humides toujours plus menacées...

50% des zones humides ont disparu au cours des 30 dernières années.

Ces milieux naturels jouent pourtant un rôle écologique fondamental dans la gestion de l'eau : les zones humides accumulent l'eau en excès pour la restituer progressivement, contribuent à la recharge des nappes phréatiques, peuvent soutenir les épisodes d'étiage, autant d'atouts pour l'adaptation au changement climatique.

66% des espèces de poissons dépendent des zones humides. Ainsi, les prairies humides inondées sont des lieux de reproduction privilégiés pour le brochet, reconnu vulnérable dans la Liste rouge UICN des poissons d'eau douce menacés en France (2019).

Il devient urgent d'agir, d'adapter les politiques, les usages et les comportements pour préserver nos milieux aquatiques et leur biodiversité, patrimoines communs.

Les pêcheurs se mobilisent et alertent !

Déjà les milliers d'hommes et de femmes du réseau associatif de la pêche en France (FNPF, Fédérations Départementales, Associations Locales, Régionales et de Bassin et Associations Migrateurs) s'engagent au quotidien en multipliant les actions de connaissance, de protection et de restauration des milieux et des espèces.

La FNPF interpelle publiquement les institutions et les citoyens sur l'urgence écologique liée à la gestion de l'eau et ses conséquences majeures pour l'humanité.

Face à cette situation nous, FNPF, demandons :

1.

une gestion de l'eau économe, concertée et équilibrée

- en anticipant la réunion, par les préfets, des Comités départementaux des ressources en eau et la mise en place des mesures de restriction d'usage de l'eau ;
- en limitant les dérogations à des situations exceptionnelles et justifiées ;
- en consultant systématiquement les instances représentatives de la pêche pour leur expertise territoriale et biologique.

3.

une politique de restauration de la continuité écologique ambitieuse et stabilisée

- en appliquant la réglementation existante trop souvent ignorée ;
- en n'autorisant aucun nouvel obstacle (barrage, microcentrale, seuil...) sur les rivières protégées ;
- en ne cédant à aucune pression visant à remettre en question le bien-fondé et les bénéfices de la continuité.

2.

un recours aux solutions de stockage de l'eau localement justifié

- en intégrant les retenues et les réservoirs dans un véritable projet de territoire ;
- en adoptant des solutions compatibles avec le fonctionnement naturel et la pérennité des milieux (retenues et réservoirs déconnectés des cours d'eau et non alimentés par des prélèvements dans les nappes souterraines).

4.

une protection forte des zones humides

- en accélérant les acquisitions foncières ;
- en amplifiant la sanctuarisation de ces milieux menacés ;
- en sensibilisant les acteurs et usagers sur les enjeux associés et l'urgence de préserver l'intégrité et le fonctionnement des zones humides.

5.

la création d'un ministère de l'Eau avec des moyens humains et financiers dédiés

- la sécheresse n'est plus un phénomène exceptionnel, elle devient la norme : la gestion de la ressource en eau doit être une préoccupation centrale de l'État ;
- la protection des milieux naturels et des espèces doit être considérée comme prioritaire, après les besoins vitaux des êtres humains, et ne plus être sacrifiée au profit des autres usages.

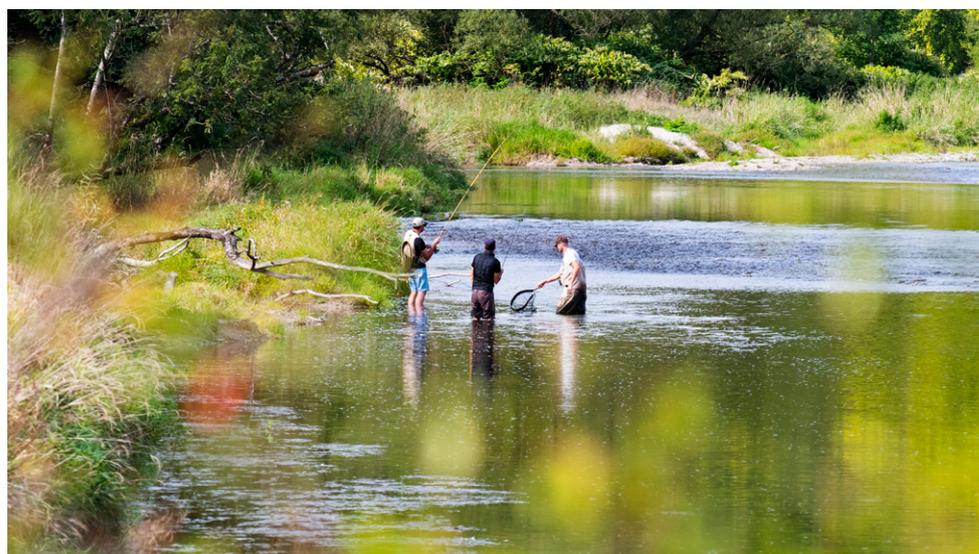
Qui sommes-nous ?



La **Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection des milieux aquatiques (FNPF)** est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique et a été officiellement déclarée Association de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des **94 fédérations départementales** de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de **3 600 associations locales** de pêche (AAPMA) auxquelles adhèrent près de **1.5 million de pêcheurs** en France.

Ses deux missions principales sont **l'organisation, la promotion et le développement de la pêche de loisir en eau douce et la protection du milieu aquatique**. Elle établit un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations et contribue financièrement à des actions de **gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole** ainsi qu'à des actions de **formation, de promotion et d'éducation à l'environnement**.



POUR ALLER PLUS LOIN

Une pénurie d'eau annoncée

- **Des causes naturelles mais aussi anthropiques**

D'ici à 2070, en particulier sous l'effet des changements climatiques, le débit des cours d'eau va diminuer drastiquement (de 15 à 40 %). Si nous conservons le modèle actuel, le niveau de la Seine, par exemple, baissera sensiblement de l'ordre de 30 %.

Les étiages des rivières, notamment en été, sont déjà – et le seront probablement encore – plus accentués ou sévères (déficits de volumes), ou plus longs (durée) qu'autrefois.

Nous assistons, tout au moins dans certaines régions françaises, à une raréfaction nette et alarmante de la ressource en eau, et avec elle à la dégradation voire la disparition des milieux aquatiques et de sa biodiversité.

D'autant que les effets de cette évolution climatique sont aggravés par les prélèvements et la modification des écosystèmes aquatiques par les usages de l'eau.

En France, des cours d'eau disparaissent parfois littéralement parce qu'ils sont remblayés ou parce que les zones humides qui les alimentent sont drainées. D'autres ne coulent plus, privés d'écoulement par les digues des retenues collinaires, d'autres encore trop sollicités sont à sec temporairement ou manquent d'eau ponctuellement.

Les prélèvements d'eau – estimés en France à 40 milliards de m³ par an, même s'ils sont pour certains en partie restitués après usage – provoquent et accentuent des déséquilibres quantitatifs sur la ressource : les débits et les niveaux des cours d'eau et des nappes souterraines qui les alimentent baissent si drastiquement que la fonctionnalité des milieux et la pérennité des espèces est compromise.

Dans les réservoirs et retenues d'eau (qu'ils soient sur les cours d'eau ou collinaires), présentés pourtant comme une arme anti-sécheresse, l'eau s'évapore dans des proportions parfois importantes et ce d'autant plus que beaucoup sont peu profonds.

À force de prélever de l'eau dans les rivières ou les nappes déjà fragiles, de la détourner dans des canaux, de la retenir derrière des barrages où elle s'évapore, on se retrouve à court d'eau !

- **Et des conséquences majeures sur les milieux et la biodiversité**

Des milliers de kilomètres de cours d'eau sont privés de leurs eaux. Les rivières ont pourtant besoin du courant fluctuant de l'eau pour être en bonne santé.

Cette profonde modification des régimes hydrologiques (étiage, débit moyen, hautes eaux) a en effet des conséquences fortes sur les écosystèmes aquatiques, leur dynamique et leur résilience.

Cette eau qui manque appauvrit la diversité et l'abondance des espèces piscicoles. Elle les prive de lieux de reproduction (frayères) ou de ressources alimentaires, parfois de l'oxygénation ou de la température de l'eau qui leur conviennent ou simplement leur permettre de survivre.

1 espèce de poisson sur 5 est éteinte ou menacée de disparition... Nous devons enrayer la tendance !

- **Une 1^{ère} solution évidente et collective : les économies d'eau !**

L'eau utilisée pour l'irrigation n'est pas restituée aux nappes et aux rivières, puisqu'elle est absorbée par les plantes et s'évapore dans l'atmosphère (évapotranspiration des plantes).

En 2017, le volume de pertes en eau par fuites sur le réseau de distribution d'eau (hors partie privative) avoisine 20 % du volume introduit dans le réseau de distribution soit 1 litre sur 5 qui n'arrive jamais au consommateur. On parle d'un milliard de m³ perdu chaque année, ce qui représente la consommation de 18,5 millions d'habitants.

93 % de l'eau consommée par les ménages français est dédiée à l'hygiène et l'entretien, les 7 % restants vont à l'alimentation. Prendre une douche au lieu d'un bain consomme 3 à 5 fois moins d'eau !

Evolution des choix culturaux (plus adaptés aux contextes géographiques et climatiques) et des méthodes d'irrigation (limitant les volumes perdus pour la plante et pour la rivière), recyclage des eaux domestiques et industrielles, optimisation des réseaux de distribution et d'assainissement ou gestes simples du quotidien : l'eau c'est l'affaire de tous !



**Pourquoi seraient-ce les rivières
qui devraient payer le prix
de nos gaspillages ?**

Trop d'ouvrages entravent les rivières

• 1 ouvrage tous les 5 km en France : l'enjeu de la continuité écologique

En 2014, quelques 100 000 obstacles à l'écoulement des cours d'eau ont été recensés en France. On estime aussi que 90 % de ces obstacles n'ont plus de justifications économiques avérées ou qu'ils sont à l'abandon.

Ces ouvrages (barrages, seuils, écluses, digues, dérivations, moulins...) parfois très anciens, ont de nombreux impacts sur les écosystèmes :

- ils empêchent la libre circulation des espèces aquatiques en particulier des poissons migrateurs qui accèdent difficilement ou pas du tout à leurs habitats de reproduction ou de croissance,
- ils altèrent les habitats aquatiques en les rendant uniformes (ralentissement des écoulements) et pauvres en substrats (piégeage des sédiments grossiers) et donc moins, ou plus du tout, adaptés aux espèces censées les coloniser,
- ils ont également des impacts sur la qualité de l'eau, en ralentissant le courant, les zones stagnantes ainsi créées favorisent l'évaporation de l'eau et entraînent un réchauffement de l'eau et une perte d'oxygénation qui peut asphyxier la faune aquatique.

Introduite en 2000 par la directive cadre européenne sur l'eau, la continuité écologique d'un cours d'eau se définit ainsi par **la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur cycle de vie, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs de biodiversité.**

La restauration de la continuité écologique est une condition indispensable à l'atteinte de l'objectif de bon état des cours d'eau fixé par ladite Directive et sa transposition dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Pour ce faire, l'État a lancé en 2009 un plan de restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Des textes et des ambitions trop souvent ignorés voire malmenés à l'image des dispositions récemment adoptées dans le cadre de la loi climat.

• Des échanges indispensables à la pérennité des espèces aquatiques

Ruisseaux, rivières et fleuves sont des voies de circulation pour les espèces aquatiques qui les empruntent en tous sens pour atteindre les différents lieux où elles s'abritent, se nourrissent ou se reproduisent. Ce sont aussi des chemins pour l'eau et les sédiments, créateurs d'habitats variés pour l'ensemble de la biodiversité aquatique.

La fragmentation des habitats est ainsi considérée comme une des principales causes d'érosion de la biodiversité. Elle explique à elle seule la disparition des poissons migrateurs tels que le saumon de nombreux cours d'eau français.

La situation des espèces de poissons migrateurs amphihalins est sans appel dans la Liste rouge des espèces menacées en France de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) :

- 3 sont en danger critique d'extinction : l'Esturgeon, l'Anguille et la grande Alose,
- la Lamproie marine est en danger,
- la Lamproie de rivière est vulnérable,
- 2 sont jugées quasi-menacées : l'Alose feinte et le Saumon (celui-ci étant même considéré comme vulnérable pour sa population de l'Aller).



90%

de ces obstacles
n'ont plus de justifications
économiques avérées
ou sont à l'abandon.

Les zones humides toujours plus menacées

Qu'on les appelle marais, marécages, tourbières, prairies humides ou forêts alluviales, qu'elles soient permanentes ou temporaires, les zones humides sont en forte régression en France et leur protection est d'autant plus difficile qu'elles souffrent d'une définition juridique incertaine.

Et pourtant leur rôle dans le cycle de l'eau est indispensable et elles permettent d'atténuer la sécheresse. Mi-terre, mi-eau, les zones humides régulent la ressource en eau : elles absorbent les excès d'eau et les restituent progressivement au milieu naturel (alimentation des cours notamment au moment des étiages et recharge des nappes phréatiques).

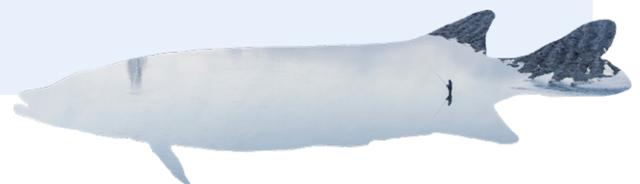
Réservoir de biodiversité, les zones humides participent aussi au bon état écologique des cours d'eau et à la reproduction des espèces.

**Les zones humides
participent aussi
au bon état écologique
des cours d'eau
et à la reproduction
des espèces.**

Deux tiers de la superficie des zones humides originelles françaises ont été détruites. En cent ans, cette disparition représente 2,5 millions d'hectares, soit trois fois la superficie de la Corse.
(Source : eaufrance)

Le brochet, une espèce vulnérable

Le brochet, poisson de rivière et d'étang, a besoin d'accéder à des zones humides pour se reproduire. En hiver, il dépose ses œufs sur la végétation immergée et **les alevins du brochet passent les premières semaines de leur existence dans les zones humides** avant de rejoindre le cours d'eau.



FOCUS SUR LES ACTIONS EN RÉGION

Un réseau de femmes et d'hommes étendu et mobilisé

Des milliers d'hommes et de femmes du réseau associatif de la pêche en France (FNPF, Fédérations Départementales, Associations locales, régionales et de bassin, associations migrants...) s'engagent au quotidien en multipliant les actions de connaissance, de protection et de restauration des milieux et des espèces. Ils luttent également contre la pénurie d'eau.

Ci-après quelques actions concrètes mises en place par les structures associatives de la pêche de loisir dans chaque région de France.



Focus sur la région Auvergne-Rhône-Alpes



Sécheresse

Des décisions mieux informées



Une situation de sécheresse qui se répète quatre années de suite et la préfecture de la Loire qui prend des arrêtés pour limiter les prélèvements d'eau. Quoi de plus logique. Toutefois certains usagers contestent le bien-fondé de ces décisions, notamment les seuils de débit des rivières utilisés pour justifier les restrictions, d'autant que certaines stations hydrométriques sont moins fiables que d'autres en période estivale et de basses eaux.



Projet réalisé et partenariats noués

En partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et les structures porteuses des contrats de rivière, la Fédération départementale de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique a donc décidé de fournir à partir de son réseau de suivi des rivières et de façon hebdomadaire des données sur les étiages de 6 cours d'eau jugés représentatifs pour alimenter les débats du comité sécheresse.

Il s'agit des mesures de la largeur du lit mouillé, de la hauteur d'eau, de la température... Assorties d'une appréciation globale sur une échelle, de un à cinq de l'état du cours d'eau du point de vue de la vie aquatique.



Résultats

Ce suivi débutera à l'été 2021. Et la Fédération départementale qui participe aux réunions du comité sécheresse apportera les précisions nécessaires. Si la méthodologie est jugée fiable par les participants, ces nouvelles données pourraient être utilisées pour la prise de décision.

Pour en savoir plus :

communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr
arpara@peche-auvergne-rhonealpes.fr

Focus sur la région Bourgogne-Franche-Comté



Sécheresse

Mieux documenter l'état des rivières pour sensibiliser l'État et les élus



Le Territoire de Belfort présente une géologie peu perméable, liée aux reliefs vosgiens, qui ne possède pas de nappes phréatiques conséquente et ses cours d'eau sont très anciennement aménagés. Ses principales zones humides ont été drainées. Et parce qu'il est urbanisé, le territoire affiche un taux d'imperméabilisation de 12 %.

En été, l'approvisionnement en eau vient d'un département voisin et les cours d'eau s'assèchent chaque année à proximité des captages.



Projet réalisé et partenariats noués

En collaboration avec le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Fédération départementale du Territoire de Belfort pour la pêche et la protection du milieu aquatique a mis en place depuis 10 ans un réseau de suivi piscicole et thermique qui montre la dégradation des milieux aquatiques et les difficultés liées à la sécheresse.



Résultats

Les données de ce réseau ont permis de définir des tronçons de rivières prioritaires pour des interventions et de sensibiliser les élus sur le mauvais état des cours d'eau du département. La Fédération réalise également chaque année des pêches de sauvetage et appuie la mise en place des arrêtés préfectoraux de sécheresse grâce à ses constats de l'état des cours d'eau réalisés sur le terrain.

Pour en savoir plus :

contact@fede-peche90.fr

Focus sur la région Bretagne



Continuité écologique

Lever les obstacles à la migration des poissons



Une petite rivière du Morbihan, la Claie, affluent de l'Oust, un vieux moulin, le moulin de Lainé sur la commune de Pleucadeuc, qui n'utilise plus la force hydraulique mais complique la circulation des poissons migrateurs (notamment l'anguille, le saumon, la truite de mer et la lamproie marine) et le transport des sédiments.



Projet réalisé et partenariats noués

Dans le but de rétablir la continuité écologique de la Claie, le Syndicat du Grand Bassin de l'Ouest a décidé d'arasé les ouvrages hydrauliques (déversoir et vannage de décharge) pour faciliter le franchissement et confié la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la Fédération départementale du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique.



Résultats

Les travaux seront lancés à la fin de l'été 2021 avec pour résultat attendu la réouverture de 3 kilomètres du cours principal de la Claie et la réouverture de frayères pour les lamproies marines, truites de mer et saumons Atlantiques.

En plus des 3 km du cours principal, 5 km sont à nouveau accessibles pour les anguilles et les truites.

Pour en savoir plus :

accueil@fedepeche56.com

Focus sur la région Centre - Val de Loire



Sécheresse

Garantir que les besoins des milieux aquatiques sont pris en compte



Où est passée l'eau de la Creuse ? De sa source sur le plateau de Millevaches à sa confluence avec la Vienne, la Creuse parcourt 263 kilomètres et draine 9 552 km², soit 8 % du bassin de la Loire. L'histoire récente montre que la rivière subit des périodes d'étiage de plus en plus longues et surtout un débit estival en baisse de 30 à 50 % par rapport à la moyenne des 60 dernières années. Cela se traduit par de nombreux assecs sur ses affluents et sous-affluents, préjudiciables à la biodiversité. La Creuse est également entravée par de nombreux barrages (hydroélectricité) et des prélèvements excessifs qui privent la rivière d'une part de son débit.



Projet réalisé et partenariats noués

Afin de mieux connaître le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique de la Creuse, une étude a été lancée à l'initiative des 5 fédérations départementales du bassin versant (Creuse, Indre, Indre-et-Loire, Vienne et Haute-Vienne). Toutes ces informations viendront enrichir le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) de la Creuse en cours d'élaboration.



Résultats

Il s'agit d'aboutir à des règles de gestion de la ressource qui assurent un bon état écologique de la rivière, notamment en définissant avec précision des débits biologiques qui garantissent la vie, la reproduction et la circulation des espèces aquatiques. Ce qui revient aussi à fixer précisément des limites de prélèvement aux agriculteurs, aux industriels et aux collectivités du bassin versant de la Creuse. L'implication technique et financière des pêcheurs doit garantir que les besoins des milieux aquatiques seront bien pris en compte dans le futur Sage de la Creuse pour l'intérêt général.

Pour en savoir plus :

fede.peche.indre@wanadoo.fr

Focus sur la région Grand Est



Continuité écologique

Permettre aux espèces des milieux aquatiques de se déplacer



Six kilomètres de ruisseau, six ouvrages hydrauliques entravant la circulation des sédiments et des espèces piscicoles, le ruisseau de la Goutte de la Maix, un affluent de la rivière La Plaine dans le département des Vosges est un bon exemple de la situation des cours d'eau en France. C'est aussi un exemple de restauration de la continuité écologique à l'initiative des pêcheurs.



Projet réalisé et partenariats noués

La Fédération de pêche des Vosges s'est mobilisée pour rétablir l'écoulement des eaux de ce ruisseau de première catégorie où vit et se reproduit la truite fario (*Salmo trutta*). Avec l'accord des propriétaires privés et de l'Office National des Forêts et grâce au financement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les travaux d'effacement des ouvrages (2 seuils et 4 buses) ont été réalisés en 2020 par le service technique de la Fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique et des bénévoles de l'association de pêche locale.



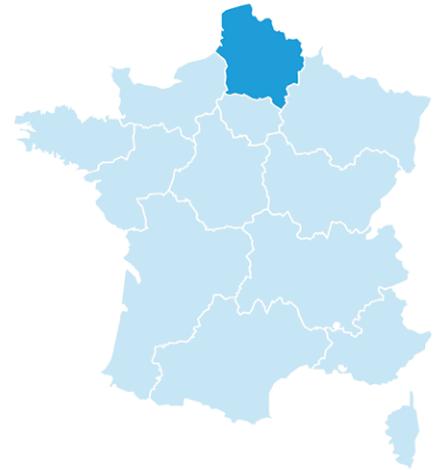
Résultats

Sur plus de six kilomètres, les truites fario du bassin de La Plaine ont désormais accès à de nouvelles frayères pour se reproduire en amont sur le ruisseau de la Goutte de Maix.

Pour en savoir plus :

fede.peche.vosges@wanadoo.fr

Focus sur la région Hauts-de-France



Sécheresse

Le dangereux réchauffement des rivières de plaine



L'augmentation des températures moyennes sous l'effet du réchauffement climatique se répercute sur la température de l'eau des lacs et des rivières du bassin parisien. Et cela impactera voire cassera le cycle biologique des espèces piscicoles sensibles aux conditions de température du milieu où elles vivent et se reproduisent.



Projet réalisé et partenariats noués

En partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Office français de la biodiversité (OFB), la Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique mène depuis 2018 un suivi des températures dans les principales rivières salmonicoles du département. Une trentaine de sondes ont été installées et les données sont enregistrées toutes les heures. La Fédération effectue aussi un suivi des températures de l'eau dans des cours d'eau et des canaux, milieux de prédilection des cyprinidés (carpes, brèmes, gardons...), afin de disposer de données fines sur les périodes de reproduction du brochet et du sandre. Le but est d'adapter les périodes de fermeture de la pêche de ces deux espèces pour mieux les protéger.



Résultats

Grâce à ce suivi des températures, les associations de pêcheurs ont une meilleure connaissance des cycles biologiques des poissons. Par exemple sur la rivière Dhuis, d'octobre 2018 à octobre 2019, les températures relevées s'échelonnent d'un minimum de 3,8° à un maximum de 18,8°C, ce qui représente de bonnes conditions thermiques pour la truite fario (l'espèce est en stress physiologique au-dessus de 19°C).

Ce suivi, permettra de mieux réguler les prélèvements d'eau afin d'éviter l'apparition d'étiages trop marqués et de températures trop élevées pour la vie piscicole dans les cours d'eau de l'Aisne.

Pour en savoir plus :

asso.peche.hautsdefrance@gmail.com

Focus sur la région Île-de-France



Continuité écologique

Retrouver la nature sous le béton : un projet au long cours



La région Île-de-France est le lieu de confluence des principaux cours d'eau qui constituent la Seine (Yonne, Marne, Oise), un fleuve aménagé pour la navigation et dont le débit est régulé par des grands lacs-réservoir (protection de Paris contre les crues, soutien des étiages). La qualité de l'eau est aussi modifiée par les eaux usées et plus encore par les eaux pluviales qui peuvent saturer les stations d'épuration. Même les petits cours d'eau sont barrés, curés, rectifiés et leur ancien lit est souvent occupé par des routes, des voies ferrées et des habitations. C'est le cas de la rivière Yerres à Soignolles-en-Brie.



Projet réalisé et partenariats noués

La Fédération départementale de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique a mené des travaux à Soignolles-en-Brie pour rétablir la continuité écologique sur la rivière Yerres. Grâce à la participation de pêcheurs bénévoles, 750 kilogrammes de poissons appartenant à une quinzaine d'espèces ont fait l'objet d'une pêche de sauvegarde avant les travaux et ont été remis à l'eau en aval. Entre septembre et novembre 2020, un barrage a été supprimé et 1,5 kilomètre de rivière qui avait été curé et rectifié a été réaménagé pour redonner à la rivière un fonctionnement naturel. Le terrassement des berges permettra de recréer une frayère à brochet. Le projet a bénéficié d'un financement de l'Agence de l'eau Seine Normandie.



Résultats

Si 1,5 kilomètre de la rivière Yerres a retrouvé un aspect et surtout un fonctionnement naturel, d'autres interventions seront nécessaires pour restaurer la continuité écologique complète de cette rivière de 98 kilomètres de long.

Pour en savoir plus :

a.corbel@peche-idf.fr

Focus sur la région Normandie



Continuité écologique

Rouvrir les fleuves côtiers aux migrations du saumon de l'Atlantique



Les fleuves côtiers normands possèdent un important potentiel d'accueil pour les poissons migrateurs amphihalins (qui migrent entre le milieu marin et le milieu d'eau douce au cours de leur existence). Potentiel largement sous-exploité, notamment à cause de la présence de nombreux obstacles physiques (barrages, moulins, seuils...) qui retardent ou bloquent complètement les migrations de ces espèces, les perturbant ou les empêchant de réaliser leur cycle biologique naturel. L'Orne et ses 175 km n'échappent pas à ce triste constat avec l'ouvrage tout les 1,5 kilomètre, interdisant l'accès du saumon atlantique à des zones de reproduction de qualité et compromettant ainsi l'efficacité de la fraie et la pérennité de l'espèce.



Projet réalisé et partenariats noués

Pour enrayer la raréfaction du saumon, les Fédérations départementales du bassin Seine-Normandie, réunies au sein de l'association SEINORMIGR, se mobilisent depuis des décennies pour rétablir la continuité écologique et l'accès à des habitats diversifiés et de qualité. Jusqu'aux années 2000, les efforts ont porté sur l'aménagement de passes ou d'échelles à poissons pour franchir les obstacles à la montaison. Ces dispositifs se sont révélés insuffisants et depuis 20 ans, les actions se sont diversifiées en favorisant la dévalaison (installation de turbines hydroélectriques non létales sur les barrages, arrêts de turbinage pendant les périodes où les poissons juvéniles rejoignent la mer) mais aussi et surtout en augmentant le nombre d'effacements d'ouvrages et en menant des opérations de repeuplements avec des juvéniles de saumon.



Résultats

Ce long travail permet aujourd'hui à l'Orne d'accueillir de nouveau une population pérenne de saumons. Les suivis scientifiques réalisés sur l'Orne par l'association SEINORMIGR ou les Fédérations Départementales montrent qu'en 10 ans, le nombre de juvéniles observés a été multiplié par 4,43. Le nombre de géniteurs remontant le fleuve a été multiplié par 9,6. Désormais, plus de 200 kilomètres de cours d'eau sont considérés comme à nouveau colonisés sur l'Orne et ses affluents.

Pour en savoir plus :

seinormigr@gmail.com

Focus sur la région Nouvelle-Aquitaine



Sécheresse

Assurer un minimum vital pour les rivières périgourdines surexploitées



La gestion de l'eau dans le département de la Dordogne laissait à désirer. Les débits d'étiages et de crise servant de référence aux mesures de restrictions des prélèvements et des usages de l'eau prises par la préfecture en période de sécheresse étaient tellement faibles qu'ils ne respectaient même pas les débits réservés censés assurer le maintien de la vie dans les cours d'eau.



Projet réalisé et partenariats noués

Représentée au sein du comité préfectoral de gestion de l'eau, la Fédération départementale de Dordogne pour la pêche et la protection du milieu aquatique a, forte de sa connaissance des rivières périgourdines, réclamé que les caractéristiques hydrologiques des principaux cours d'eau soient mieux définies par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle Aquitaine. Par exemple, que les débits de crise soient « les plus proches possibles des débits réservés. »



Résultats

Grâce à la mobilisation des associations représentant la pêche de loisir, les seuils de débit pour le déclenchement des mesures de restriction des prélèvements ont été dans leur grande majorité rehaussés en 2020, parfois de 200 à 300 %, évitant ainsi des prélèvements excessifs et destructeurs pour les écosystèmes aquatiques.

Pour en savoir plus :

federation.peche.24@gmail.com

Focus sur la région Occitanie



Sécheresse

Les poissons n'aiment pas les retenues



Dans le département des Hautes-Pyrénées, de nombreuses retenues ont été créées sur les cours d'eau du piémont pyrénéen pour stocker l'eau en hiver et la relâcher en été. Ce stockage d'eau permet de fournir de l'eau pour l'irrigation tout en soutenant les étiages des cours d'eau en été. La préservation des milieux aquatiques est souvent mis en avant pour les promoteurs des projets de retenues mais qu'en est-il vraiment ? Les effets bénéfiques annoncés sont-ils démontrés ?



Projet réalisé et partenariats noués

La Fédération Départementale des pêcheurs des Hautes-Pyrénées, avec l'aide du Conseil départemental et Électricité de France, a lancé une étude pour vérifier si le soutien d'étiage par des retenues collinaires avait bien un effet bénéfique sur les peuplements piscicoles des cours d'eau concernés, grâce à des mesures de qualité, de température de l'eau et des inventaires piscicoles.



Résultats

Les résultats montrent que la qualité de l'eau relâchée, notamment sa température était plus chaude (jusqu'à 7°C de plus) ou plus froide (jusqu'à 10°C de moins) selon qu'il s'agissait des eaux de surface ou de fond de la retenue, que la température du cours d'eau en situation normale.

Les inventaires piscicoles ont montré que le soutien d'étiage avait modifié l'abondance voire la présence même des espèces dans le cours d'eau à l'aval (par exemple une quasi disparition des truites et des goujons). Chaque espèce de poisson ayant ses préférences en termes de température, aucune espèce n'est adaptée aux températures fluctuantes, tantôt froides, tantôt chaudes de lâchers d'eau. Ces variations brutales de température sont difficiles à supporter pour les poissons, quelle que soit l'espèce. Les retenues destinées à soutenir l'étiage modifient voire appauvrissent l'écosystème des cours d'eau à l'aval.

Pour en savoir plus :

federation.peche65@wanadoo.fr

Focus sur la région Pays de la Loire



Zones humides

Quand un poisson est protégé mais son habitat ne l'est pas



Pour réguler le développement de la jussie (espèce végétale considérée comme envahissante), l'Établissement public territorial de bassin Vilaine applique un régime hydraulique draconien qui assèche trop vite les zones humides de l'Isac empêchant les brochets de s'y reproduire. Le brochet est une espèce classée vulnérable et la réglementation interdit de détruire ses frayères.



Projet réalisé et partenariats noués

L'AAPPMA La Brème de l'Isac et la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Loire-Atlantique gèrent 16 hectares de frayères à brochet dans le marais du Vieil Isac sur la commune de Plessé. La Fédération y réalise des inventaires annuels du brochet depuis 7 ans. Ces recensements montrent un déclin de l'espèce dans ces milieux marécageux qui lui sont pourtant favorables.



Résultats

Grâce à ces données, la Fédération espère convaincre l'Établissement public territorial de bassin Vilaine de modifier sa gestion des niveaux d'eau afin qu'elle soit plus favorable à la reproduction du brochet.

Pour en savoir plus :

secretariat@federationpeche44.fr

Focus sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse



Continuité écologique

Militer contre les barrages pour sauver les rivières de montagne et leurs poissons



La pente et le courant rapide des rivières à truites attire les constructeurs de barrage. Bien que la plupart des rivières les plus intéressantes du point de vue de la production d'énergie sont aujourd'hui équipées de barrages et de turbines, de nouveaux projets de micro-hydroélectricité voient le jour dans les massifs montagneux, parfois encouragés par les pouvoirs publics. Pour une production électrique négligeable, ces microcentrales détournent jusqu'à 90 % du débit moyen annuel d'une rivière, brise la continuité écologique des cours d'eau, impactant la biodiversité et bloquant le passage des poissons.



Projet réalisé et partenariats noués

Avec d'autres associations de protection de la nature, la Fédération départementale des pêcheurs des Hautes-Alpes a décidé de créer en 2020 le Collectif haut-alpin pour la protection des torrents et des rivières.



Résultats

Ce collectif réunit des associations de protection de la nature et de l'environnement, des amoureux de la vie sauvage qu'ils soient naturalistes, randonneurs, amateurs de sport d'eau vive, ou simples citoyens pour s'opposer aux nouveaux projets hydroélectriques dans le haut bassin de la Durance et du Drac. Le collectif réclame notamment un moratoire sur les aménagements en cours et l'organisation d'un débat public.

Pour en savoir plus :

fede.peche05@orange.fr